

menté de temps à autre. Si l'argent vient du Trésor, il est quand même fourni par le contribuable qui représente soit l'employé soit l'employeur. C'est la même catégorie de gens. Je vais expliquer cet article dans un instant. L'argent viendra de la poche de l'employé ou de l'employeur. Si la caisse s'épuise, il faut faire appel au Trésor et celui-ci est alimenté par le contribuable.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre et ses collègues cherchent toujours à donner l'impression qu'ils sont les seuls porte-parole de la classe ouvrière, laquelle représente une tranche importante des votes. Le fait est que les employés paient des cotisations. Si un employé est en chômage pendant deux semaines et que son employeur certifie qu'il n'obtiendra probablement pas de travail avant cinq semaines, alors que l'employé trouve un emploi après deux semaines et un jour, ce dernier garde l'avance et son salaire. Il ne contribue pas à la caisse. Le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi n'avons pas du tout le même concept de l'assurance. En toute déférence, il ne s'agit pas d'assurance ici. A mon avis, quiconque appuie l'amendement et rejette l'article se range du côté de l'ouvrier.

Partout au Canada, les travailleurs craignent pour leur sécurité, surtout avec le présent gouvernement. Ils se plaignent des déductions qui rongent leur salaire. L'article 28 est généreux. Peu importe ce qu'en pense le député de Winnipeg-Nord-Centre. J'ai confiance en mes concitoyens, mais si un homme reçoit une avance de trois semaines, se trouve un emploi moins de deux semaines plus tard, et qu'il ne verse aucune contribution à la Caisse, quelqu'un devra combler le déficit.

Que se passe-t-il? J'écoute les députés du NPD. Je les entends s'en prendre au gouvernement. Mais ce soir, le NPD et le gouvernement font bon ménage; ils semblent avoir épousé le même conjoint, mais, demain, le député de Winnipeg-Nord-Centre se plaindra candidement du coût de la vie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Woolliams: Je le fais, moi aussi. Assurément, un homme qui a travaillé et qui possède une certaine expérience syndicale,—j'ignore s'il reçoit une pension ou non,—doit savoir que, dès qu'on augmente les coûts l'employé fait la grève pour obtenir une hausse de salaire. Je le comprends. Lorsqu'il demande une hausse, le coût de la production augmente et le député de Winnipeg-Nord-Centre commence à se plaindre du coût de la vie. J'aimerais que le premier ministre (M. Trudeau) soit ici. Il serait peut-être de mon avis.

L'article 28 augmentera le coût de la vie. L'employeur se contentera de faire payer la note au consommateur. Avant de quitter la maison, j'ai entendu annoncer à la radio la fermeture de l'usine de la Chrysler Products dans l'Ouest des États-Unis. Il y aura 1,600 personnes mises à pied. Pourquoi? La Chrysler Products ne peut soutenir la concurrence des voitures japonaises. La compagnie doit donc fermer l'usine. Les États-Unis importent des voitures et mettent des Américains à pied. La même chose se produit actuellement au Canada.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre peut se montrer aussi candide qu'il le voudra à ce sujet; cependant, lors-

que les prix montent, les travailleurs dont il prend la défense font la grève. J'ai entendu tous les arguments des députés. L'employeur rejette l'augmentation sur le consommateur et, si le consommateur est un travailleur, il fait de nouveau la grève. C'est un cercle vicieux. C'est exactement ce qui s'est produit sous le gouvernement Wilson en Grande-Bretagne, et c'est ce qui arrivera ici avec une telle disposition.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: C'est bien facile de dire que les Tories ne veulent rien donner. Je suis contre les dons. Au Canada, le travailleur moyen ne veut pas de cadeaux. Il veut travailler et recevoir un juste salaire. Il ne veut pas une diminution de son salaire net, mais c'est ce que prévoit cet article. J'ai entendu le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il dira ce qu'il voudra, mais il ne peut me convaincre qu'il est équitable qu'un homme soit au chômage pendant deux semaines et un jour et reçoive une avance de trois semaines alors qu'il n'y a pas vraiment droit. Il prend l'argent des autres. Si l'article stipulait que cette somme doit être remboursée lorsque l'intéressé retourne au travail, ce serait juste envers les autres travailleurs.

Vous pouvez toujours recueillir des votes en promettant du pain et des excédents, car cela ne demande pas beaucoup d'intelligence ou de cran. Cela sonne bien à l'oreille, tellement que je vois déjà les manchettes et que j'en suis presque attendri. Mais regardons la réalité. Cet article implique une augmentation des frais de production, du nombre des grèves, des difficultés pour le patronat et des différends ouvriers. Le député peut dire ce qu'il veut, mais qu'il n'aille pas prêter au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) des intentions qu'il n'a pas. S'il y a de la sincérité dans toute cette question, elle vient de notre parti et non pas des députés à ma gauche. Je compte appuyer l'amendement.

• (9.20 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement. J'espère que le député ne met en doute la sincérité de personne—et j'ignore qui de nous deux il visait.

M. Woolliams: Peu m'importe comment il présente les choses. Je ne mets pas en doute votre intégrité, mais j'estime, pour ma part, que les faits n'ont pas été présentés sous leur vrai jour. Si le député affirme qu'il s'agit là d'un système merveilleux, il a parfaitement raison pour autant qu'il parle des dispositions de cet article, mais il n'a pas dit qu'une personne pourrait toucher les trois semaines de prestations si elle avait travaillé pendant deux semaines et un jour et il n'a pas dit qu'il en coûtera plus cher aux travailleurs canadiens, que leur salaire net diminuera; il n'a pas dit non plus qu'il en coûtera plus cher aux consommateurs, et si cela ne lui saute pas aux yeux, c'est que lui et moi n'avons pas été à la même école.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'écoute toujours avec plaisir les remarques touchantes,